



Association A.D.A.I.AQ.

40 avenue Maryse Bastié
Maison de l'Industrie
33520 BRUGES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

E-mail : cac@bsf.fr

23 Quai de Paludate - Immeuble Manager Saint Jean / 33800 Bordeaux / Tél.: 05 57 59 02 02
BSF Audit / SAS de Commissariat aux Comptes au capital de 300 000 € - membre de la Compagnie Régionale de Commissaires aux Comptes Grande Aquitaine
RCS Bordeaux / N° SIRET 533 372 603 00035 / Code NAF 6920Z / N° de TVA Intracommunautaire FR 01533372603

www.groupe-bsf.fr

Association A.D.A.I.AQ.

40 avenue Maryse Bastié
Maison de l'Industrie
33520 BRUGES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

Aux adhérents de l'association A.D.A.I.AQ.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.D.A.I.AQ. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux

Le 12 juin 2026

Le commissaire aux comptes

BSF AUDIT

DocuSigned by:

FEFB3229FDCE4DF...

Daniel RODRIGUES

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe

A.D.A.I. A.Q.
C.F.A.I. DE BORDEAUX BRUGES 40 AVENUE MARYSE BASTIÉ - B.P. 75 33523 BRUGES CEDEX**COMPTE DE RÉSULTAT**

Présenté en Euros

Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
Total	Total		

PRODUITS D'EXPLOITATION

Cotisations

Ventes de biens et services

. Ventes de biens

. dont ventes de dons en nature

. Ventes de prestations de services

. dont parrainages

Produits de tiers financeurs

. Concours publics et subventions d'exploitation

. Versements des fondateurs ou consommations/dotation

consomptible

. Ressources liées à la générosité du public

. Dons manuels

. Mécénats

. Legs, donations et assurances-vie

. Contributions financières

Reprises sur provisions d'exploitation

Utilisations des fonds dédiés

Autres produits

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)**CHARGES D'EXPLOITATION**

Achats de marchandises

Variations stocks

Autres achats et charges externes

Aides financières

Impôts, taxes et versements assimilés

Salaires et traitements

Charges sociales

Dotations aux amortissements et aux dépréciations

Dotations aux provisions

Reports en fonds dédiés

Autres charges

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)**RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)****PRODUITS FINANCIERS**

De participations

D'autres valeurs mobilières et créances d'actif

Autres intérêts et produits assimilés

Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges

Différences positives de change

Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement

TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)**CHARGES FINANCIÈRES**

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Intérêts et charges assimilées

Différences négatives de change

Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements

TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)

Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
Total	Total		
3 833	4 978	- 1 145	-23.00
-1 133 192	-981 515	- 151 677	15.45
	65 243	- 65 243	-100
	65 243	- 65 243	-100
	131 248	- 131 248	-100
	131 248	- 131 248	-100
	-66 005	66 005	-100
380	494	- 114	-23.08
15 720 082	15 311 476	408 606	2.67
16 853 654	16 359 491	494 163	3.02
-1 133 572	-1 048 015	- 85 557	8.16

RESULTAT FINANCIER (III – IV)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV)
PRODUITS EXCEPTIONNELS
Sur opérations de gestion
Sur opérations en capital
Reprises sur provisions et transferts de charges
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)
CHARGES EXCEPTIONNELLES
Sur opérations de gestion
Sur opérations en capital
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)
Participation des salariés aux résultats (VII)
Impôts sur les sociétés (VIII)
Total des produits (I + III + IV)
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)
EXCEDENT OU DEFICIT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE
Produits
. Dons en nature
. Prestations en nature
. Bénévolats
TOTAL
Charges
. Secours en nature
. Mise à disposition gratuite de biens et services
. Prestations
. Personnel bénévole
TOTAL

BILAN

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	441 162	431 084	10 078	47 211	- 37 133
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 910 295	11 436 445	2 473 850	2 805 745	- 331 895
Autres immobilisations corporelles	12 182 100	9 892 094	2 290 006	2 744 389	- 454 383
Immobilisations corporelles en cours	20 529		20 529		20 529
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations et créances rattachées	50 065		50 065	50 050	15
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	36 885		36 885	35 510	1 375
TOTAL (I)	26 641 036	21 759 623	4 881 413	5 682 904	- 801 491
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	35 598		35 598	1 165	34 433
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 300 060	272 120	2 027 940	2 131 192	- 103 252
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	2 200 409		2 200 409	1 990 849	209 560
Valeurs mobilières de placement				201 548	- 201 548
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	469 861		469 861	1 088 191	- 618 330
Charges constatées d'avance	115 047		115 047	73 050	41 997
TOTAL (II)	5 120 974	272 120	4 848 854	5 485 995	- 637 141
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	31 762 010	22 031 743	9 730 267	11 168 899	-1 438 632

A.D.A.I. A.Q.
C.F.A.I. DE BORDEAUX BRUGES 40 AVENUE MARYSE BASTIÉ - B.P. 75 33523 BRUGES CEDEX**BILAN(SUITE)**

Présenté en Euros

PASSIFExercice clos le
31/12/2025
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2024
(12 mois)

Variation

FONDS PROPRES*Fonds propres sans droit de reprise*

- . Fonds propres statutaires
- . Fonds propres complémentaires

Fonds propres avec droit de reprise

- . Fonds statutaires
- . Fonds propres complémentaires

Ecart de réévaluation

Réserves

- . Réserves statutaires ou contractuelles
- . Réserves pour projet de l'entité
- . Autres

Report à nouveau

Excédent ou déficit de l'exercice

Situation nette (sous total)

Fonds propres consommables

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL (I)**FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS**

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Fonds dédiés

TOTAL (II)**PROVISIONS**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)**DETTES**

Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières diverses

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes des legs ou donations

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL (IV)

Ecart de conversion passif (V)

TOTAL PASSIF**ENGAGEMENTS REÇUS**

Legs nets à réaliser

- . acceptés par les organes statutairement compétents
- . autorisés par l'organisme de tutelle

Dont en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

ANNEXE

PREAMBULE

L'Association a pour objet principal l'étude, l'organisation, la promotion et la gestion d'actions de formation professionnelle par la voie de l'apprentissage.

Cette action se situe dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018. L'Association pourra en outre assurer des formations à l'adresse des demandeurs d'emplois, et des action de formation professionnelle continue.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 9 730 267,28 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 1 133 572,21 E.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a déposé une réclamation auprès des impôts pour les années 2021,2022 et 2023 portant sur la taxe sur salaires. La réponse relative à la demande de dégrèvement n'a été reçue qu'en 2026, elle a abouti par un rejet de l'administration.

La taxe sur salaires pour l'exercice 2024 et 2025 a constitué l'objet d'une provision de 280K€.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- indépendance des exercices

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable sans impact sur les comptes de l'association.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
- Créances, Dettes et Liquidités
Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.
Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable
- Provisions pour risques et charges :
Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

CHANGEMENT DE REGLEMENTATION

Changement de réglementation comptable			
Reclassement des produits exceptionnels en produits d'exploitation		31/12/2025	31/12/2024
	Autres produits exceptionnels reclassés en autres produits d'exploitation	9 732 €	65 243
Reclassement charges exceptionnelles en charges d'exploitation	Aide permis		2 000
	Régularisation subvention	53 234	129 248
Transfert de charges	Social	8 704	36 282

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)

L'association, en accord avec le Règlement N° 2019-09 du 18 décembre 2019, a optée pour l'activation des frais de Formations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue par l'entreprise :

	Durée d'utilisation
Logiciels informatiques	De 1 à 3 ans
Installations techniques	7 ans
Agencements	De 3 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Bâtiment industriel, gros oeuvre	15 ans
Agencements des constructions	De 5 à 15 ans
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 5 ans
Mobilier	De 4 à 10 ans

Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Créances :

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

Indemnités de fin de carrière :**Option retenue :**

L'association comptabilise ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges.

Méthode de calcul retenue :

Pour l'évaluation de ses engagements retraite, l'association applique la recommandation 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 : Le champ d'application de cette recommandation et les traitements adoptés sont ceux de la norme IAS 19 «Méthode Rétrospective des unités de crédit projetées »(P.B.O)

P.B.O (Projected Benefit Obligation) : Représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalué en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de Turn-over et de survie.

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2025 est de 3.20 % ,

Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans et incluent les charges sociales.

Annexe (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	432 812	8 350		441 162
Immobilisations corporelles	25 364 945	766 133	18 154	26 112 924
Immobilisations financières	85 560	3 202	1 811	86 950
TOTAL	25 883 317	777 685	19 966	26 641 036

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	385 600	45 483		431 084
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	10 520 841	928 678	13 074	11 436 445
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	7 133 393	463 686		7 597 080
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	2 160 578	135 790	1 353	2 295 014
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	19 814 812	1 528 154	14 427	21 328 539
TOTAL GENERAL (I+II+III)	20 200 412	1 573 637	14 427	21 759 623

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	36 885		36 885
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	2 027 940	2 027 940	
Autres créances	2 198 337	2 198 337	
Charges constatées d'avance	115 047	115 047	
TOTAL	4 378 209	4 341 324	36 885

A.D.A.I. A.Q.
C.F.A.I. DE BORDEAUX BRUGES 40 AVENUE MARYSE BASTIÉ - B.P. 75 33523 BRUGES CEDEX

Dépréciations = 272 120 €

<i>Nature des dépréciations</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Utilisées</i>	<i>Non utilisées</i>	<i>A la clôture</i>
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	147 812	124 308			272 120
Comptes fournisseurs					
TOTAL	147 812	124 308			272 120

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	1 218 605
Subventions/financements	2 159 177
Autres produits à recevoir	29 129
TOTAL	3 406 911

Charges constatées d'avance	Montant total
Maintenance	54 222
Entretien	296
Déplacement	515
Publicité	23 855
Autres	36 159
TOTAL	115 047

Annexe (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF
BILAN PASSIF (Subventions d'équipement)****SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT****REGION (compte 131200) 3 683 K€**

- 2019 Equipt.Pédagogique, evolution techno, Projet TARNOS.. 436 K€
- 2020 Equipt.Pédagogique, evolution techno, Projet TARNOS.. 113 K€
- 2021 Equipt.Pédagogique, evolution techno, Projet TARNOS.. 194 K€
- 2022 Equipt.Pédagogique, evolution techno, Sinistre REIGNAC 618 K€
- 2023 Equipt.Pédagogique, evolution techno, Conventions.. 289 K€
- 2024 Equipt.Pédagogique, evolution techno, Conventions.. 108 K€
- 2025 Equipt.Pédagogique, evolution techno, Conventions.. 1 925 K€

SUBVENTION Craq + taxe d'apprentissage Bât D (compte 131210) 0 K€

- 2010 Craq (fin d'amortissements en 2025) 1 442 K€
- 2010 Taxe d'apprentissage(fin d'amortissements en 2025) 1 307 K€
- 2025 Reprise - 2 749 K€

SUBVENTION INVESTISSEMENT ARDACT(PIA) (compte 131300) 95 K€

- 2021 Projet Tarnos 95 K€

SUBVENTION INVESTISSEMENT OPCO2I (compte 131140) 1 697 K€

- 2021 Projet Coworking / YMAG 48 K€
- 2021 Projet Soutien CFA 11 K€
- 2022 Projet Coworking / YMAG, Sécurité Toit Equipmts 620 K€
- 2023 Projet Coworking / YMAG, Divers 256 K€
- 2023 Projet Coworking / YMAG, Divers 472 K€
- 2024 Projet Coworking / YMAG, Divers 289 K€

SUBVENTION COMMUNEAUTE AGGLO BERGERAC (Compte 131500) 25 K€

- 2022 Projet Équipements plateau technique Sigoules 21 K€
- 2023 Projet Équipements plateau technique Sigoules 4 K€

A.D.A.I. A.Q.
C.F.A.I. DE BORDEAUX BRUGES 40 AVENUE MARYSE BASTIÉ - B.P. 75 33523 BRUGES CEDEX

SUBVT AFFECTEE / TA / TITRE PART SCI DEFI (compte 1318200) 50 K€

- 2016 Solde à Financer après Subvention Région 50 K€

5 550 K€

Prélèvement pour amortissements des immobilisations - 1 426 K€

NET 4 124 K€

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	2 559 278	-1 048 015			1 511 264
Dont générosité du public					
Report à nouveau	405				405
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 048 015	1 048 015	-1 133 572		-1 133 572
Dont générosité du public					
Situation nette	1 511 669		-1 133 572		378 096
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	4 762 795		5 338 359	5 976 941	4 124 214
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	6 274 464		4 204 787	5 976 941	4 502 310
TOTAL dont générosité du public					

Provisions pour risques et charges

<i>Nature des provisions</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentations Dotations de l'exercice</i>	<i>Diminution Reprises de l'exercice</i>	<i>A la clôture</i>
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	282 620	53 959	71 911	264 668
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		280 000		280 000
TOTAL (II)				
TOTAL GENERAL (I+II)	282 620	333 959	71 911	544 668
Dont dotations et reprises				
d'exploitation		333 959	71 911	
- financières				
- exceptionnelles				

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	2 475 880	2 475 880		
Dettes fiscales et sociales	740 813	740 813		
Dettes sur immobilisations	1 300	1 300		
Autres dettes	84 169	84 169		
Produits constatés d'avance	1 381 128	1 381 128		
TOTAL	4 683 290	4 683 290		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	1 177 565
Dettes fiscales et sociales	334 278
Autres dettes	4 188
TOTAL	1 516 031

Annexe (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Charges à payer par poste de bilan**

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	1 177 565
Dettes fiscales et sociales	334 278
Autres dettes	4 188
TOTAL	1 516 031 Euros

Produits constatés d'avance	Montant total
Reste à charge	287 301
OPCO 1 ^{ER} équipement	90 332
OPCO facturation coût apprentissage	614 799
Autres Produits	2 111
TOTAL	994 543

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	25
Non cadres	59
TOTAL	84

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 14 844€ (dont 4 200€ pour les attestations).